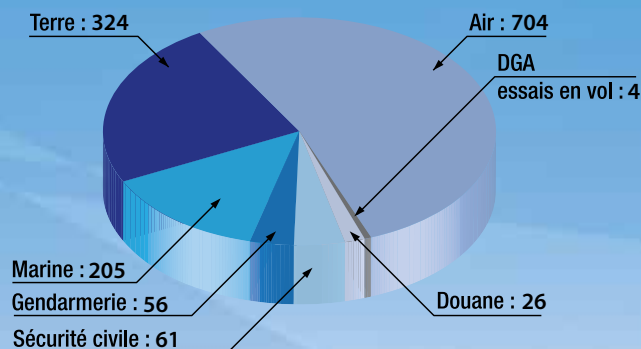


Les aéronefs d'État

Taille et hétérogénéité de la flotte étatique :
Environ 1 380 aéronefs, de 70 types différents.



La sécurité aéronautique d'État

Une finalité : Garantir la maîtrise du risque consenti dans les activités de l'aviation étatique.

Une priorité : Préserver la finalité opérationnelle des aviations étatiques.

Une exigence : Tenir compte de la sécurité des aéronefs civils.

SÉCURITÉ AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT

Une RÉGLEMENTATION ÉTATIQUE garantissant

Des aéronefs
techniquement
sûrs

Un personnel
navigant
bien formé

Des règles
de vol sûres
et compatibles

Un risque maîtrisé

Navigabilité
étatique

Formation du PN
et exploitation des
aéronefs

Circulation
aérienne
militaire

dont l'application est encadrée :
CERTIFICATION - CONTRÔLE - SURVEILLANCE

Rattachement et organisation de la DSAÉ



Effectif total : 215 personnes dont 98 à Villacoublay (BA 107).

Les sept Autorités d'Emploi de la DSAÉ



DSAÉ

Base aérienne 107

Route de Gisy - 78129 VILLACOUBLAY Air

Tél : 00.33 (0)1 45 07 33 44

comdsae@gmail.com

www.dsae.defense.gouv.fr



Direction de la Sécurité Aéronautique d'État



Les sept autorités d'emploi étatiques (armée de l'air, armée de terre, marine nationale, DGA essais en vol, gendarmerie nationale, sécurité civile, douane) ont confié à la DSAÉ la mission de **réglementer** et de **surveiller le maintien de la navigabilité de leurs aéronefs**, ainsi que **l'établissement des règles de circulation aérienne militaire et la co-gestion des espaces aériens**.

La DSAÉ est également chargée du **conseil et de la veille réglementaire** concernant la **formation des équipages et l'exploitation des aéronefs d'État**.

La DSAÉ conduit ses actions en **concertation avec les sept autorités d'emploi** et en **coordination avec les acteurs de l'aviation civile**.

A l'heure de la construction du «Ciel unique européen», la DSAÉ fournit aux aéronefs d'État le cadre réglementaire qui leur permet de s'entraîner et d'opérer en toute sécurité à l'intérieur et à partir de l'espace aérien européen.

Au service des forces et des missions de l'État, la DSAÉ **préserve la liberté d'action des aéronefs d'État**. Elle est en charge de promouvoir une **approche globale de la sécurité aéronautique**.

NAVIGABILITÉ

- Réglementer le maintien de la navigabilité,
- Tenir à jour le registre des immatriculations,
- Certifier les aéronefs,
- Agréer les organismes de gestion du maintien de la navigabilité,
- Agréer les organismes d'entretien des appareils,
- Agréer les organismes de formation des mécaniciens,
- Délivrer les licences de mécaniciens,
- Promouvoir une navigabilité étatique européenne.



CIRCULATION AÉRIENNE MILITAIRE

- Réglementer la circulation aérienne militaire,
- Réglementer, organiser et gérer l'espace aérien national en coopération avec la direction générale de l'aviation civile (DGAC),
- Surveiller les prestataires Défense rendant des services à la circulation aérienne générale et à la circulation aérienne militaire,
- Homologuer les plateformes aéronautiques de la Défense,
- Élaborer et diffuser l'information aéronautique,
- Participer à la mise en œuvre du Ciel Unique Européen en vue de promouvoir la bonne prise en compte des aviations d'État.



FORMATION DU PERSONNEL NAVIGANT ET EXPLOITATION DES AÉRONEFS

- Assurer une veille réglementaire,
- Conseiller les autorités d'emploi,
- Développer des mesures d'harmonisation,
- Bâtir des formations à la sécurité aéronautique,
- Établir le programme de sécurité de l'aéronautique d'État (PSAÉ),
- Représenter et défendre les intérêts de l'aviation d'État dans les instances nationales et internationales, civiles et militaires.

